Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de

LA SEYNE-SUR-MER

Plan Local d'Urbanisme

Liste des Servitudes

Direction Départementale de l'Equipement

Var

Retour liste

4C

Edité le : 10/02/2003

LA SEYNE-SUR-MER

A1 BOIS ET FORETS : Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L.151.1 à L.151.6, L.342.2 et R.151.1 à R.151.5 du Code Forestier.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON*

Monsieur le Chef du Centre de l'Office National des Forêts Le France Entrée E 44 avenue du Général Noguès 83000 TOULON

☞ **Forêt communale de LA SEYNE SUR MER**

A2 DISPOSITIFS D'IRRIGATION : Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation instituées en application des articles 128.7 et 128.9 du Code Rural.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P.100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

☞ **Canalisations souterraines d'irrigation de la Société du Canal de Provence**

décret du 15/05/1963

A5 CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : Zones où ont été instituées, en application de la loi n°62.904 du 4 août 1962 et du décret n°64.158 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P.100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

☞ **Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.**

AC1 MONUMENTS HISTORIQUES : Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

LA SEYNE-SUR-MER

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Eglise paroissiale Notre Dame du Bon Voyage**

du 02/12/1988

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Fort de Balaguier en totalité y compris son enceinte**

du 17/03/1975

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Pont levant**

arrêté préfectoral du 30/03/1987

AC2 PROTECTION DES SITES : Sites inscrits. Sites classés. Zone de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **SITE CLASSE: Site de l'ensemble formé par le cap Sicié et ses abords communes de la Seyne Sur Mer et Six Fours.**

☞ **SITE CLASSE: Site de Notre Dame du Mai et de la tour de Guet**

arrêté ministériel du 10/06/1938

AR1 NAVIGATION MARITIME : La loi n°57.262 du 2 mars 1957 étendant aux amers et aux phares les dispositions de la loi du 18 juillet 1895 modifiée.

✉ *Monsieur le Général de corps d'armée Gouverneur militaire de Lyon Commandant la région terre Sud-Est Etat-major division soutien Bureau stationnement infrastructure Quartier général Frére BP41 69998 Lyon armées*

Direction des Travaux Maritimes B.P.71 83800 TOULON NAVAL

☞ **Sémaphore et Batterie de Semonce de Sicié champ de vue du Nord 45° Est au Nord 50 ° Ouest**

AR2 NAVIGATION MARITIME : Servitudes attachées à la sécurité de la navigation et à la défense des côtes instituées en application de la loi du 11 juillet 1933.

✉ *Gouverneur militaire de Lyon Commandant la région militaire de défense Méditerranée et la circonscription militaire de défense de Lyon Etat-major Burea stationnement infrastructure Quartier général Frére BP41 69998 Lyon armées*

Direction des Travaux Maritimes B.P.71 83800 TOULON NAVAL

LA SEYNE-SUR-MER

☞ **Batterie du Lazaret champ de vue de 20° à 305°**

décret du 07/04/1956

☞ **Fort de Saint Elme et batterie des Sablettes champ de vue circulaire 360°**

décret du 07/04/1956

AR3 SERVITUDES MILITAIRES : Zones et polygones d'isolement créées en application de la loi du 8 août 1929 concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs.

✉ *D.C.N. Pyro pour le centre d'essais Méditerranée (C.E.M.) B.P.43 83800 TOULON NAVAL*

Direction des Travaux Maritimes B.P.71 83800 TOULON NAVAL

☞ **Polygone d'isolement de la Pyrotechnie Maritime**

décret du 28/09/1981

☞ **Polygone d'isolement du Fort de Saint Elme**

décret du 28/08/1969

AR5 OUVRAGES MILITAIRES TERRESTRES : Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires instituées en application des lois des 8 juillet 1791. 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851.

✉ *Gouverneur militaire de Lyon Commandant la région militaire de défense Méditerranée et la circonscription militaire de défense de Lyon Etat-major Burea stationnement infrastructure Quartier général Frére BP41 69998 Lyon armées*

Direction des Travaux Maritimes B.P.71 83800 TOULON NAVAL

☞ **Batterie de l'Eguillette.**

☞ **Batterie de Peyras et annexe.**

☞ **Batterie des Sablettes**

☞ **Batterie du Fort Balaguier**

☞ **Batterie du Fort Napoléon**

LA SEYNE-SUR-MER

☞ **Fort de Saint Elme**

AR6 OUVRAGES MILITAIRES TERRESTRES : Servitudes aux abords des champs de tir créées en application de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1927.

✉ *Gouverneur militaire de Lyon Commandant la région militaire de défense Méditerranée et la circonscription militaire de défense de Lyon Etat-major Burea stationnement infrastructure Quartier général Frére BP41 69998 Lyon armées*

Direction des Travaux Maritimes B.P.71 83800 TOULON NAVAL

☞ **Batterie de Peyras et annexe**

EL9 LITTORAL : Servitude de passage sur le littoral instituée en application de l'article L. 160.6 du code de l'urbanisme.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **Les propriétés privées, riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.**

I4a ELECTRICITE : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques, Loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée par les lois du 19 juillet 1922 , du 13 juillet 1925 (art298) et du 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et le décret n°67,885 du 6 octobre 1967,

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 9*

Réseau Transport Electricité - Service E.D.F. Groupe d'Exploitation Transport Méditerranée Z.A.C. des Chabauds 13320 BOUC BEL AIR

☞ **Ligne 2x63 kV ESCAILLON-SIX FOURS I et II,**

☞ **Ligne 63 kV ESCAILLON-LA SEYNE I et II.**

☞ **Ligne 63 kV JANAS-SIX FOURS.**

LA SEYNE-SUR-MER

☞ **Ligne souterraine 63 kV JANAS-LA SEYNE.**

☞ **Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.**

E.D.F. Subdivision de Toulon Place du Champ de Mars B.P.463 83055 TOULON

INT1 CIMETIERES : Servitudes relatives aux cimetières instituées par: L'article L.361.1 du code des communes, L'article L.361.4 du code des communes.

✉ *Prèfecture du Var Bd. du 112ème R.I. 83070 TOULON CEDEX*

☞ **Cimetiére communal de La Seyne**

Mairie de La Seyne 83500 LA SEYNE SUR MER

PT1 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P. 71 83800 TOULON NAVAL*

☞ **Centre de réception de St Mandrier - Lazaret**

décret du 01/08/1962

☞ **Centre de réception de St Mandrier - PC radio**

décret du 01/08/1962

☞ **Centre radioélectrique de Pipady**

Décret Ministériel du 19/04/1961

☞ **Centre radioélectrique de Six Fours Fort**

décret du 08/12/1981

PT2 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P. 71 83800 TOULON NAVAL*

Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX

LA SEYNE-SUR-MER

☞ **Centre radioélectrique de Toulon Cap Sicié - T.D.F**

décret du 08/07/1982

☞ **Faisceau hertzien de Six Fours Fort à Toulon Fort du Coudon**

décret du 09/06/1989

☞ **Faisceau hertzien de Six Fours Fort au Fort Lamalgue**

décret du 01/02/1999

☞ **Faisceau hertzien de Toulon la Croix du Faron-Six Fours Fort**

décret du 16/07/1986

☞ **Faisceau hertzien de Toulon-Préfecture Maritime à Six Fours-Fort**

décret du 17/08/1983

☞ **Faisceau hertzien du Pic de Bertagne au Fort de Cepet**

décret du 28/11/1994

☞ **Faisceau hertzien Six Fours Fort-La Crau station radio La Pauline**

décret du 09/06/1961

☞ **Faisceau hertzien Six Fours-Fort à St Mandrier Fort de Cépet**

décret du 25/11/1992

☞ **Faisceau hertzien Six-Fours-Fort au Sémaphore Croix des Signaux**

décret du 16/07/1986

T1 VOIES FERREES : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par: La loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer; l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.

✉ *Monsieur le Directeur Régional de la S.N.C.F. Division de l'Equipement Esplanade St Charles 13232 MARSEILLE CEDEX 1*

☞ **Ligne S.N.C.F. MARSEILLE-VINTIMILLE**

LA SEYNE-SUR-MER

T5 RELATIONS AERIENNES : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des articles L.281.1 et R.241.1 à R.243.3 du code de l'aviation civile.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P.71 83800 TOULON NAVAL*

Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX

☞ **Hélistation de Toulon-Amirauté**

décret du 26/06/1990

Retour liste